

Le 10 janvier 2016

ENTRE LES SOUSSIGNES

- "BAILLEUR" -

Mr et Mme CHARDON Franck

19, rue Camille Claudel
94350 Villiers sur marne

A ce présent.

- "LOCATAIRE" -

Mr Philippe REVELLAT, né le 28 décembre 1960 et
Evelyne REVELLAT, née le 15 février 1961, dénommés le locataire.

A ce présent.

TERMINOLOGIE

Les parties seront ci-après respectivement dénommées le « BAILLEUR » et le « PRENEUR » ou « LOCATAIRE ».

L'appellation BAILLEUR ne nuira pas à la solidarité existant entre eux au cas où il y aurait plusieurs bailleurs, y compris les époux.

L'appellation LOCATAIRE ne nuira pas à la solidarité existant entre eux au cas où il y aurait plusieurs locataires, y compris les époux.

REGIME JURIDIQUE

Le présent bail est exclu du champ d'application de la loi numéro 89-462 du 6 Juillet 1989 sauf en ce qui concerne l'obligation pour le BAILLEUR de délivrer au LOCATAIRE un logement décent telle qu'indiquée ci-après.

OBJET DU CONTRAT

Le BAILLEUR loue au LOCATAIRE les locaux meublés dont la désignation suit :

DESIGNATION

**Commune de Villiers sur Marne, 19 rue Camille Claudel, 94350 Villiers sur Marne.
Maison sur trois niveaux comprenant:**

Rez de chaussée :

- Entrée :

- porte manteaux bois
- tableau litho Bichet
- litho russe
- cadre chinois

- Cuisine :

- plaque de cuisson gaz
- four électrique (neuf)
- four micro-ondes (neuf)